



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 novembre 2023

Le lundi 20 novembre 2023 à 18 heures 00, le Comité de la Caisse des Écoles de la commune, régulièrement convoqué le 08 novembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie d'Aléria sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI.

Présents : ETTORI-MORANDIDNI Barbara, FABIANI Pascale, FRATICELLI Ange – Joseph, MARCADAL Amandine, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, QUERCI Isabelle, SAEZ RICCIARDI Célia

Pouvoirs : MACH Charlotte (Pouvoir à Amandine MARCADAL)
VOLPI Christelle (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI)

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du PV de la séance du 22 juin 2023
Rémunérations des intervenants extérieurs
Financement de l'achat des fournitures scolaires
Délibération budgétaire modificative N° 2023-02
Questions diverses

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2023

N° CDE-2023-04

Rapport N° CDE-2023-04

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

CONVENTIONS RÉMUNERATIONS DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

N° CDE-2023-05

Rapport N° CDE-2023-05 Rapporteur Stéphane PERALDI, DGS

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Autorisation donnée au président de signer les conventions fixant les conditions d'intervention des personnes extérieures, associations ou entreprises, qui seront amenées à intervenir auprès des enseignants des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre des projets pédagogiques définis.

FINANCEMENT DE L'ACHAT DES FOURNITURES SCOLAIRES

N° CDE-N° 2023 – 06

Rapport N° CDE-2023-06 Rapporteur Mme Célia SAEZ RICCIARDI

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Confirmation du principe de la prise en charge par la Caisse des Écoles d'une partie du coût de l'achat des fournitures scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires d'Aléria

Mise en place d'une participation annuelle des parents d'élèves pour financer une partie de la dépense.

Fixation du montant de cette participation annuelle pour l'année scolaire 2023/2024 à 33 € pour l'école élémentaire et à 13 € pour l'école maternelle.

DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2023 – 02

N°CDE-2023-07

Rapport N° CDE-2023-06 Rapporteur Mme Jeanne PISTORES RAMAZOTTI

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Approbation de la délibération budgétaire modificative N° CDE/2023-02 portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 7 145 € en recette au compte 7067 de la section de fonctionnement du budget 2023 de la Caisse des Écoles.

QUESTIONS DIVERSES :

Traitement des rejets du murier platane de la cour de l'école maternelle

Réparation du système audio installé à l'entrée de l'école

Problématique de la sécurité globale du groupe scolaire

La séance est levée à 18 heures 47.

*Le président
Ange-Joseph FRATICELLI*

*La secrétaire,
Pascale FABIANI*